



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sabine Ménager
Claude Mailhot
Mélissa Mauriere
Isabelle Pouliquen
Emmanuelle Vanmechelen

RAPPORT D'ÉVALUATION

Sciences pharmaceutiques

Université catholique de Louvain (UCL)

10.07.2018

Table des matières

Sciences pharmaceutiques : Université catholique de Louvain.....	3
Contexte de l'évaluation.....	3
Synthèse.....	4
Présentation de l'établissement et des programmes évalués	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.....	8
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	8
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et des programmes	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique des programmes.....	9
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	9
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de ses programmes	10
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence des programmes.....	10
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	11
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de ses programmes	12
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage des programmes.....	12
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	12
Dimension 3.3 : Agencement global des programmes et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	13
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	13
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de ses programmes.....	15
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée) ...	15
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	15
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	16
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage des programmes	16
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de ses programmes et construit un plan d'action visant leur amélioration continue	18
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	18
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	18
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	18
Conclusion	19
Droit de réponse de l'établissement.....	20

Sciences pharmaceutiques : Université catholique de Louvain

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du *cluster* « Sciences pharmaceutiques ». Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 15 et 16 mars 2018 à l'Université catholique de Louvain, sur le campus de Bruxelles, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive pour évaluer :

- le bachelier en Sciences pharmaceutiques ;
- le master en Sciences pharmaceutiques.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré trente-huit membres du personnel, dix-neuf étudiants, six diplômés et sept représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence des programmes
- 3 la cohérence interne des programmes
- 4 l'efficacité et l'équité des programmes
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de ses programmes. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Sabine Ménager, présidente et experte paire
- Claude Mailhot, experte paire et en gestion de la qualité
- Mélissa Maurière, experte étudiante
- Isabelle Pouliquen, experte en gestion de la qualité
- Emmanuelle Vanmechelen, experte de la profession

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

FORCES PRINCIPALES

- Un projet stratégique institutionnel « Louvain 2020 » définissant les piliers d'une formation de qualité
- Un secteur sciences de la santé articulant la recherche et l'enseignement
- Une gestion de la qualité structurée au niveau de l'institution, pilotée par des instances définies et offrant un appui efficace à la faculté
- De nombreuses formations à la pédagogie proposées par le centre de soutien à la pédagogie (LLL)
- Une formation de haut niveau reconnue par les représentants du monde socioprofessionnels
- Une excellente ambiance de travail et de collaboration au sein de l'École
- Une pharmacie didactique pour un apprentissage par simulation
- Des stages d'orientation pharmaceutiques dès le bloc 3
- L'existence du statut d'étudiant/chercheur
- La spécialisation progressive (majeures, mineures, finalités) mise en place au cours du cursus
- De nombreux dispositifs pour aider à la réussite des étudiants

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Une faible participation des étudiants aux instances de la faculté malgré les nombreuses possibilités offertes par les règlements de l'UCL et de la faculté
- Une information insuffisamment lisible et mal ciblée
- Un taux de réponses aux questionnaires d'évaluations des enseignements souvent trop faibles
- Une mobilité internationale sortante peu développée
- Un lien insuffisant entre les fiches UE et les AA
- Un manque de corrélation entre la charge de travail étudiant et les ECTS
- Un manque d'espaces de travail destinés aux étudiants aussi bien dans la bibliothèque que dans le campus
- Une charge de travail des étudiants trop élevée

OPPORTUNITÉS

- Proximité des structures hospitalières permettant de bénéficier de la mise en place d'activités multidisciplinaires entre les différents prestataires de soins.

MENACES

- Impact de la mise en place de l'examen d'entrée en médecine sur les ressources humaines et matérielles
- Des PAE rendant la pédagogie incertaine

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Élargir la participation des différents débouchés professionnels à la commission enseignement
- Améliorer les taux de réponses aux questionnaires des évaluations aux enseignements
- Hiérarchiser l'information destinée aux étudiants
- Augmenter la mobilité étudiante sortante
- Veiller à une meilleure intégration de la langue anglaise et/ou néerlandaise au sein du programme
- Utiliser d'avantage les acquis d'apprentissage (AA) comme catalyseur pour l'amélioration continue des programmes
- Poursuivre le développement d'UE centrées sur les soins pharmaceutiques, sur la pharmacothérapie intégrée et sur la pratique clinique en officine.
- Consolider la synergie avec les cliniques universitaires
- Assurer le lien entre les AA et les fiches UE
- Améliorer l'information donnée aux étudiants sur les objectifs et la mise en œuvre du mémoire
- Elaborer une adéquation entre les ECTS et la charge de travail des étudiants
- Proposer aux maitres de stage une formation à l'évaluation
- Développer des formations à la pédagogie accessibles en ligne
- Mettre à disposition des étudiants des lieux de travail en nombre suffisant

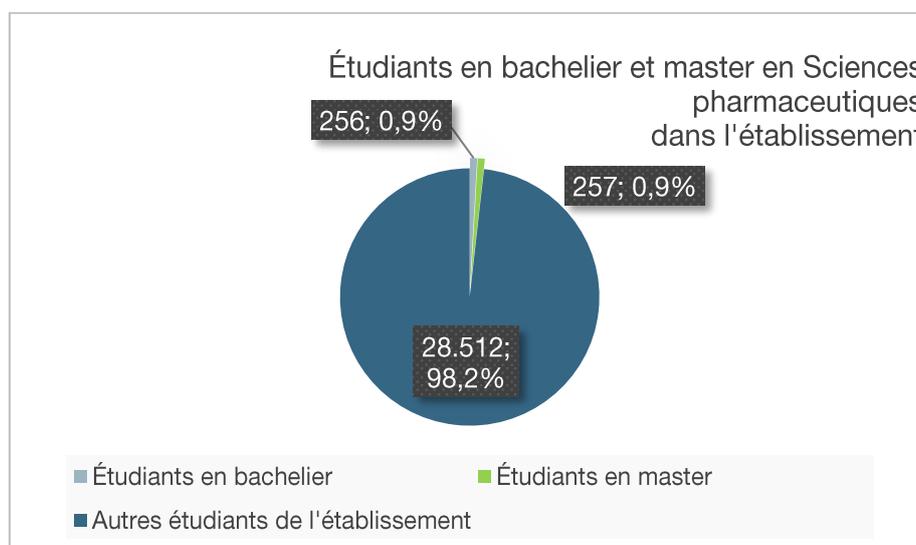
Présentation de l'établissement et des programmes évalués

L'Université catholique de Louvain (UCL), créée en 1425, est aujourd'hui constituée de quatorze facultés : l'école polytechnique de Louvain ; la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme ; la faculté de droit et de criminologie ; la faculté de médecine et médecine dentaire ; la faculté de pharmacie et des sciences biomédicales ; la faculté de philosophie, arts et lettres ; la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ; la faculté de santé publique ; la faculté de théologie ; la faculté des sciences de la motricité ; la faculté des bioingénieurs ; la faculté des sciences ; la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ; la *Louvain School of Management*.

En 2017-2018, l'UCL organisait 42 bacheliers, 126 masters, des masters de spécialisation, des formations de troisième cycle, des formations à l'enseignement ainsi que des formations continues. L'UCL dispose de six implantations réparties à Bruxelles et en Wallonie.

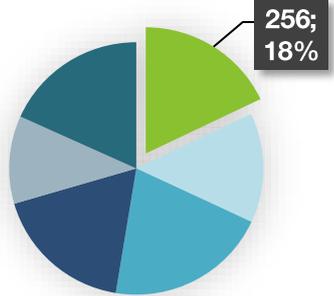
La faculté de pharmacie et des sciences biomédicales se situe à Woluwé-Saint-Lambert (Bruxelles).

Pour l'année de référence 2013-2014, presque 2% des étudiants de l'UCL étaient inscrits en bachelier et master en Sciences pharmaceutiques. Ceux-ci représentaient respectivement 18% et 47% du nombre total d'étudiants inscrits dans ces formations en FWB².



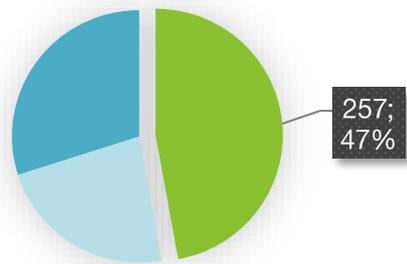
² Source : données fournies par le Conseil des recteurs (CRef).

Étudiants en bachelier en Sciences pharmaceutiques en FWB



■ Étudiants de l'UCL

Étudiants en master en Sciences pharmaceutiques en FWB



■ Étudiants de l'UCL

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 L'Université dispose d'organes décisionnels et consultatifs de gouvernance (conseil d'administration ; conseil rectoral et conseil académique) qui s'appuient sur des conseils et commissions pour la réalisation du projet stratégique « Louvain 2020 ». Celui-ci décline les valeurs de l'Université et apporte une vision claire et précise des objectifs visés en termes d'enseignement et de formation.
- 2 Le comité des experts constate la structuration de la faculté de pharmacie et des sciences biomédicales en deux écoles : l'École de pharmacie et l'École des sciences biomédicales. Le conseil de faculté, organe central décisionnel, définit les grandes orientations en matière d'enseignement et de budget en lien avec la politique de l'établissement. La représentation de toutes les parties prenantes dans le conseil assure des prises de décision collégiales.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et des programmes

- 3 Le comité des experts souligne l'importance accordée par l'établissement à la qualité et plus particulièrement au pilotage de l'enseignement et de la formation avec pour objectif l'amélioration continue. Le nombre important de dispositifs chargés de son suivi le démontre. Le conseil de l'enseignement et de la formation (CEFO) a décliné les 6 axes prioritaires du projet « Louvain 2020 » en 17 critères organisés en trois parties : la pertinence, les moyens et l'équité pour une formation universitaire de qualité.
- 4 Les doyens assurent la percolation de la politique de l'établissement vers leur faculté à partir de critères et d'axes définis par le CEFO. Malgré une autonomie facultaire très présente, le comité constate un lien efficace entre l'Université et la faculté assurant un appui efficace aux activités facultaires.
- 5 Malgré le manque d'engagement des étudiants dans les instances décisionnelles, le comité constate leur connaissance des critères de qualité des programmes et tient à souligner les efforts portés par la faculté : incitation du doyen pour la création du bureau des étudiants (BDE), action prévue dans le plan d'action sur l'information des étudiants à la fois sur leur rôle possible et sur leur programme.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique des programmes

- 6 La faculté a missionné à la commission enseignement de l'École de pharmacie le pilotage de ses programmes. Elle bénéficie pour cela de données (résultats des évaluations des enseignements, taux de réussite, etc.) transmises par les services institutionnels. La participation régulière de représentants industriels et hospitaliers à la commission d'enseignement pourrait conforter la volonté d'ouverture vers les débouchés professionnels autres que l'officine. Le comité constate la trop faible présence des représentants étudiants aux réunions de la commission et ce malgré les 5 sièges à leur disposition.
- 7 La faculté, avec l'aide du service d'appui à la Qualité de l'Offre des Programmes académiques (QOPA) et du Louvain Learning Lab, assure l'évaluation des enseignements de deux manières : évaluation systématique et obligatoire et/ou évaluation personnalisée et approfondie. Bien que l'équipe pédagogique soit à l'écoute des étudiants, des *feedbacks* sur les évaluations des enseignements permettraient certainement une augmentation du nombre de répondants aux questionnaires.
- 8 Le comité constate que la volonté de protection des données individuelles issues de l'évaluation des enseignements pourrait être un frein au pilotage du programme.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 9 Les différents entretiens ont permis au comité de constater une excellente ambiance de travail et de collaboration entre les parties prenantes.
- 10 Le comité a pu constater l'existence de nombreux canaux de communication, que ce soit au niveau de l'Université ou de la faculté. Cependant, le nombre important de messages transmis régulièrement aux étudiants ainsi que la multiplication des canaux de diffusion de ceux-ci rendent difficile leur prise en compte. A titre d'exemple, certains étudiants semblent ignorer l'existence de la fonction de conseiller aux études.
- 11 Le comité souligne l'intérêt des *lunchs* facultaires (*lunchs* FASB), moments d'échange entre les enseignants et les assistants, bien qu'une communication plus efficace sur ces rencontres serait souhaitable.

RECOMMANDATIONS

- 1 Élargir encore la participation des représentants des différents débouchés professionnels à la commission enseignement.
[Droit de réponse de l'établissement](#)
- 2 Diffuser régulièrement aux responsables de programme avec l'appui du QOPA un rapport globalisé et anonymisé des évaluations des enseignements.
- 3 Améliorer les taux de réponses aux évaluations des enseignements, notamment en assurant des *feedbacks* réguliers auprès des étudiants.
- 4 Clarifier la politique de communication envers les étudiants avec pour objectif de hiérarchiser l'information pour optimiser sa prise en compte.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence des programmes

- 1 Le programme des deux cycles en sciences pharmaceutiques mis en place par la faculté a été construit dans le respect des dispositions légales avec une approche programme centrée sur la compréhension et la cohérence dans l'objectif de développer l'autonomie et le jugement critique des étudiants, compétences appréciées par les professionnels des différents débouchés du secteur pharmaceutique rencontrés.
- 2 La formation se veut expressément couvrir l'ensemble des sciences pharmaceutiques afin de permettre aux diplômés d'être porteurs du titre officiel de pharmacien et d'exercer en officine, mais aussi de pouvoir, en connaissance de cause, appréhender les spécialisations possibles. Les anciens étudiants sont satisfaits des connaissances scientifiques solides qu'ils ont reçues et qu'ils constatent chez leurs jeunes confrères ou stagiaires.
- 3 Le comité des experts souligne la présence d'un pharmacien officinal à la commission d'enseignement, assurant ainsi un lien avec le monde de l'officine.
- 4 Le comité des experts constate que l'intégration des enseignants à divers instituts de recherche permet d'enrichir les enseignements de leur expertise scientifique.
- 5 Le comité des experts constate que la proximité des cliniques universitaires permet des collaborations avec le milieu hospitalier, cependant elles mériteraient d'être encore développées afin d'augmenter l'intégration dans le cursus de traitements actuellement plutôt réservés à l'usage hospitalier mais utiles à connaître par les pharmaciens d'officine (chimiothérapie, par exemple).
- 6 Les anciens étudiants et les professionnels rencontrés constatent une volonté de l'École de s'adapter aux changements et aux besoins des différents milieux socioprofessionnels. Ceux-ci seraient prêts à partager leurs retours d'expérience et à participer aux réflexions sur les évolutions de programme.
- 7 La mobilité internationale sortante n'est pas optimale malgré des possibilités de stages autres qu'Erasmus. L'organisation globale du programme axée sur des unités d'enseignement (UE) plutôt que sur des compétences et le peu de valorisation des UE suivies à l'étranger rendent difficiles ces échanges. Une modification de l'organisation du bloc 3 est en cours de réflexion pour faciliter les départs pour 2020-2021.
- 8 Les différents débouchés professionnels offerts aux étudiants sont de nature à leur demander des compétences en langues anglaises et néerlandaises. La consolidation de la présence de l'anglais dans les UE (cours à options) envisagée par l'École est une

nécessité, l'apprentissage du néerlandais pourrait également être utile pour l'insertion des diplômés.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 9 L'établissement a confié aux équipes de l'AREC (Administration des Relations Extérieures et de la Communication) et du CIO (Centre d'information et d'Orientation) la promotion des études universitaires auprès des étudiants du secondaire. La collaboration avec la faculté a permis de concevoir de nombreux outils de communication de qualité. Le comité partage le diagnostic posé dans le rapport d'autoévaluation de l'établissement qui est d'améliorer l'investissement concret des enseignants à l'organisation des soirées d'informations aux étudiants du secondaire.

RECOMMANDATIONS

- 1 Consolider la synergie avec les cliniques universitaires.
- 2 Orienter la réflexion prévue dans le plan d'action pour augmenter la mobilité sortante en tenant compte des compétences visées et pas seulement des acquis disciplinaires.
- 3 Veiller à une meilleure intégration de la langue anglaise et/ou néerlandaise au sein du programme.
- 4 Respecter l'objectif identifié par la faculté d'alimenter le nouveau site internet notamment en ce qui concerne l'aide à l'orientation des futurs étudiants.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage des programmes

- 1 Dès 2013, l'implication de l'ensemble des acteurs de la formation en sciences pharmaceutiques a permis à l'École de pharmacie de développer un référentiel de compétences et d'acquis d'apprentissage pour les programmes de bachelier et de master en respectant en bachelier le minimum de 60% commun avec l'ensemble des institutions organisant les mêmes formations en FWB. Ces acquis d'apprentissage sont accessibles sur le site web facultaire et sont connus des étudiants.
- 2 Le comité des experts constate que le lien étroit entre les fiches d'UE et les acquis d'apprentissage reste à faire, en effet actuellement la concordance est peu explicite.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 3 La formation repose sur une grande diversité de dispositifs pédagogiques incluant des approches innovantes favorisant un apprentissage actif (par exemple le système de boîtiers de vote électroniques, la classe inversée, les séminaires et travaux pratiques intégrés, les *podcasts*, les *screencasts*).
- 4 Le comité des experts a pu constater que les activités effectuées dans la pharmacie didactique sont grandement appréciées des étudiants car elles visent le développement des compétences jugées utiles pour leur stage et leur future pratique professionnelle.
- 5 Le comité des experts apprécie la mise en place d'un séminaire de prescription regroupant des étudiants de pharmacie et de médecine assurant ainsi une formation à la collaboration interprofessionnelle.
- 6 Le comité des experts salue la mise en place dès le bloc 3 de stages d'orientation pharmaceutique obligatoires permettant aux étudiants de découvrir les divers milieux d'exercice de la profession.
- 7 Le comité note que les objectifs pédagogiques du mémoire sont mal connus ou mal compris par les étudiants. De plus, l'identification d'un sujet et d'un promoteur posent des difficultés aux étudiants. La procédure d'attribution des sujets est méconnue des étudiants ce qui aggrave cette situation.
- 8 Le comité des experts note que certains contenus pourraient être d'avantage abordés dans le cursus (dispositifs médicaux, logiciels utilisés en pharmacie, produits de santé naturels, aromathérapie, compléments alimentaires).

Droit de réponse de l'établissement

- 9 Le comité des experts constate que la responsable des stages a développé de nombreux outils pour les étudiants et les maîtres de stage qui malheureusement sont peu connus de ceux-ci.

Dimension 3.3 : Agencement global des programmes et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 10 L'obligation instituée par le décret Paysage³ de constituer un PAE de 60 crédits pour l'étudiant semble difficile à concilier avec le cursus de pharmacie qui nécessite de nombreux prérequis balisant le cheminement de l'étudiant. Les parcours individualisés fragilisent la cohérence de l'apprentissage.
- 11 Le comité souhaite souligner la mise en place de majeures/mineures en bachelier et de deux finalités (spécialisée et approfondie) en master permettant aux étudiants une spécialisation progressive au cours de leur parcours.
- 12 Le comité des experts salue le statut d'étudiant chercheur mis en avant par la faculté. La mineure « recherche » est proposée aux étudiants dès le bloc 2 cependant ils regrettent que le choix définitif doive se faire sur un laps de temps trop court.
- 13 Le comité constate une charge de travail trop élevée des étudiants ainsi qu'une distorsion entre les ECTS et la charge effective, notamment suite à la mise en œuvre des réformes successives.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 14 L'École de pharmacie utilise différents moyens pertinents d'évaluation d'atteinte des acquis d'apprentissage : évaluation intégrée de connaissances générales, examen de stage, commentaires d'ordonnances.
- 15 Le comité des experts regrette que l'évaluation du stage par le maître de stage ne soit pas prise en compte dans la notation du stage. L'établissement met en avant un risque avéré de subjectivité de cette notation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Utiliser davantage les acquis d'apprentissage comme catalyseur pour poursuivre la révision de la structure et du contenu du programme lorsque des choix d'allègement ou de réorganisation du cursus sont à faire et poursuivre le renforcement des contenus en lien avec les soins pharmaceutiques et avec l'évolution de la pratique clinique à l'officine.

Droit de réponse de l'établissement

- 2 Accompagner les enseignants pour qu'ils soient en mesure de concrétiser les liens entre les acquis d'apprentissage et les fiches UE et les formaliser auprès des

³ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39681_029.pdf, consulté le 22 mai 2018.

étudiants. Ceci serait pour le comité le moyen optimal d'augmenter la visibilité des acquis d'apprentissage.

- 3 Continuer à chercher avec les étudiants des pistes permettant d'améliorer leur compréhension de l'information qui leur est donnée sur les objectifs et la mise en œuvre du mémoire.

Droit de réponse de l'établissement

- 4 Prévoir plus de temps pour le choix des mineures en bachelier.
- 5 Élaborer une adéquation entre les crédits ECTS et la charge de travail des étudiants conformément au processus de Bologne.
- 6 Proposer une formation aux maîtres de stage à l'évaluation des acquis d'apprentissage, projet qui pourrait faire l'objet d'une demande auprès du fonds de développement pédagogique (FDP).

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Le comité des experts note la prise en compte par l'institution de l'augmentation importante du nombre d'étudiant en bloc 1, suite à la mise en place de l'examen d'entrée en médecine, en mettant à disposition un assistant supplémentaire à temps plein. Toutefois cette augmentation entraîne des charges de travail importantes pour toutes les équipes et est source d'inquiétudes pour les années à venir.
- 2 Le comité des experts souligne la volonté de l'institution de mettre en place un logiciel de gestion des PAE. Cette informatisation permettrait un allègement certain du travail du secrétariat.
- 3 Le comité salue la grande diversité de formations pédagogiques offertes par le Louvain Learning Lab à destination des enseignants ainsi que les conditions mises en place pour l'accueil des académiques nouvellement nommés (projet académique individuel concerté, crédits d'installation, allègement de service). Une conseillère en pédagogie universitaire et un service de consultance personnalisée sont à l'écoute des enseignants pour des formations spécifiques nécessaires à leur développement professionnel. L'UCL a souhaité soutenir les initiatives pédagogiques en créant un fonds de développement pédagogique (FDP) permettant ainsi aux facultés de bénéficier de ressources humaines et/ou financières sur des projets innovants. Les enseignants souhaiteraient pouvoir avoir accès à plus de formations en podcasts et sur le campus de Bruxelles. La faculté pourrait ainsi plus facilement encourager les enseignants et plus particulièrement les assistants à les suivre.
- 4 Le comité a pu constater que le statut des assistants était perçu par ceux-ci comme insuffisamment mis en valeur. Pour pallier cela, la faculté a notamment mis en place la délivrance d'une attestation officielle afin de valoriser leur activité d'enseignement.
- 5 Le comité souhaite souligner la réflexion en cours au niveau de l'Université sur la comptabilisation et la prise en charge d'activités annexes dans les heures d'enseignement pour favoriser le déploiement des nouvelles méthodes d'enseignement et les équivalences heures ECTS.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 6 Le comité des experts constate que l'École a dû adapter les volumes horaires des travaux pratiques pour répondre à l'augmentation des effectifs en bloc 1. Une

inquiétude est perçue par le comité quant à l'augmentation possible des effectifs en bloc 2 dès l'année prochaine qui nécessiterait de remettre en question l'organisation actuelle.

- 7 Lors de la visite, le comité des experts a pu apprécier les équipements appropriés à un enseignement de qualité des auditoriums et des salles de travaux pratiques.
- 8 La bibliothèque du secteur santé est actuellement utilisée par les étudiants comme une salle d'étude qui ne dispose pas de places suffisantes pour les accueillir. Un projet d'aménagement de 2000 m² est prévu et permettra d'augmenter la capacité d'accueil. Le travail personnel des étudiants lors de leur temps de pause est rendu difficile par le manque d'espaces de travail disponibles sur le campus de l'UCL.
- 9 Le comité des experts regrette que lors des séminaires dans la pharmacie didactique les prestations des étudiants ne soient plus filmées par manque de place et le nombre insuffisant d'heures allouées pour cette activité dans le programme. Ces vidéos permettraient un retour afin de rectifier ou d'améliorer les comportements ou gestes inhérents au futur exercice de la profession. Cependant, la faculté a le désir d'ouvrir une seconde salle équipée du matériel vidéo et audio nécessaires à une pédagogie par simulation et à l'introduction de jeux de rôle.
- 10 Le comité des experts constate que la majorité des supports de cours sont disponibles sur la plateforme Moodle.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 11 Le comité remarque que de nombreux services et dispositifs destinés à garantir à la fois l'accueil et la réussite des étudiants sont mis en place par l'institution et la faculté (cours préparatoires, monitorat, « atelier du blocus », « pack en bloque », la brochure question de méthodes). Ces dispositifs sont connus et appréciés des étudiants même si seule une minorité y participe souvent à cause d'incompatibilités des horaires avec leur emploi du temps.
- 12 Le comité des experts salue la présence d'un conseiller aux études avec lesquels les étudiants peuvent prendre des contacts individuels, fonction appréciée des étudiants même si insuffisamment mise en avant.
- 13 Le comité des experts constate que l'institution facilite l'intégration des étudiants ayant des besoins particuliers qui peuvent bénéficier du statut PEPS au cours de leur cursus avec en appui une personne relai du service d'aide aux étudiants (AIDE) au sein du secteur des sciences de la santé.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage des programmes

- 14 L'Université au travers du QOPA met à disposition des facultés des enquêtes destinées au suivi du parcours des étudiants et ainsi propose à l'École un ensemble de données chiffrées qui ne sont utilisées que de manière ponctuelle par la commission d'enseignement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Développer l'accessibilité en ligne des outils de formation à la pédagogie pour les enseignants.
- 2 Poursuivre le développement d'un logiciel de gestion administrative des PAE.
- 3 Mettre à disposition des étudiants de lieux de travail en nombre suffisant accessibles pendant leurs heures de pause.
- 4 Assurer l'agrandissement de la pharmacie didactique afin de permettre son utilisation optimale.
- 5 Analyser de façon plus régulière les données chiffrées mises à disposition par le QOPA pour statuer sur l'amélioration du programme.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de ses programmes et construit un plan d'action visant leur amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 Le comité félicite la faculté pour la qualité du rapport d'autoévaluation, pour les documents mis à disposition et pour la pertinence et la diversité du panel des personnes rencontrées dans le cadre de la visite.
- 2 La méthode de travail très collaborative mise en œuvre a donné de bons résultats partagés par l'ensemble des acteurs.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 Le comité regrette que l'analyse SWOT soit scindée en trois analyses réalisées par des entités différentes sans concertation entre elles. Cependant, celles-ci sont pertinentes et en accord avec les constats présentés dans le reste du dossier d'autoévaluation de l'établissement.

Droit de réponse de l'établissement

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 4 Le comité constate que les actions à mettre en œuvre sont en accord avec l'analyse réalisée, cependant leur suivi demanderait d'être plus structuré.

RECOMMANDATIONS

- 1 Réaliser une analyse SWOT regroupant les différentes parties prenantes.
- 2 Identifier des priorités, un échéancier et des indicateurs de résultats au sein du plan d'action et dans la mesure du possible le relier avec le plan stratégique de l'établissement.

Conclusion

Bénéficiant d'une large autonomie défendue par l'UCL pour ses facultés, la faculté a su s'emparer des orientations et des critères qualité définis dans le plan stratégique « Louvain 2020 ». L'École de pharmacie est portée par une équipe dynamique et de haut niveau qui a su mener un travail collaboratif d'autoévaluation approfondi ayant permis d'identifier avec précisions les forces du programme et les points à améliorer.

Un esprit d'école et de bien-être au travail est perçu notamment à travers la cohésion et la coopération de l'équipe pédagogique administrative et technique. Le comité des experts encourage l'université à achever sa volonté de comptabiliser les activités pédagogiques annexes dans les heures d'enseignement ; ainsi, la valorisation de la pédagogie serait améliorée dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé, notamment via la délivrance d'une attestation officielle aux assistants.

Une grande diversité de dispositifs pédagogiques ainsi que la spécialisation progressive mise en place dès le cycle de bachelier permettent l'ouverture des étudiants vers les métiers du monde pharmaceutique. Cependant, la formation à la collaboration interprofessionnelle et aux soins pharmaceutiques devront être amplifiée.

L'Université devra être attentive à l'adéquation des ressources allouées à la faculté avec les contraintes liées à la mise en place de l'examen d'entrée en médecine. Enfin, le comité incite l'équipe à définir des indicateurs de suivi pour accompagner la réalisation du plan d'action.

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'École de Pharmacie remercie le comité d'experts pour le travail d'analyse effectué et le rapport qui a été rédigé. Celui-ci représente un complément fort utile au travail de réflexion interne mené par la commission d'enseignement depuis de nombreuses années ainsi qu'au rapport d'auto-évaluation préparé dans le cadre de l'évaluation AEQES de 2018.

En guise de commentaires généraux les éléments suivants méritent d'être soulignés :

(i) Les experts ont clairement perçu la volonté de l'École de Pharmacie de maintenir **une formation multidisciplinaire** offrant à tous les diplômés l'accès à l'ensemble des métiers du pharmacien.

(ii) Le rapport d'auto-évaluation souligne les **modifications majeures** qui ont été introduites au cours des 10 dernières années pour préparer les étudiants aux nouvelles responsabilités du pharmacien, que ce soit en officine communautaire ou en milieu hospitalier. Ces modifications sont le fruit de la concertation des responsables de l'École avec les représentants de la profession, les enseignants et les étudiants.

(iii) Certains éléments méritant d'être améliorés ne dépendent pas directement de l'École de Pharmacie mais bien de l'institution. A titre d'exemple, « développer l'accessibilité en ligne des outils de formation à la pédagogie des enseignants » (critère 4, recommandation 1), « poursuivre le développement d'un logiciel de gestion administrative des PAE » (critère 4, recommandation 2), ou encore « la disponibilité d'espace de travail pour les étudiants » (critère 4, recommandation 3). Notons que des actions institutionnelles précises sont planifiées pour pallier les difficultés mentionnées.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond
1	Recommandations	1	<p>« <i>Elargir encore la participation des représentants des différents débouchés professionnels à la commission d'enseignement</i> »</p> <p>La commission d'enseignement de l'École comprend depuis pratiquement 10 ans un pharmacien d'officine, un pharmacien hospitalier, un pharmacien biologiste clinique, et un pharmacien inscrit sur la liste des pharmaciens d'industrie (responsable du master de spécialisation en pharmacie d'industrie) qui relaie des demandes/commentaires du comité de gestion du master de spécialisation en industrie (qui comprend plusieurs pharmaciens d'industrie « de terrain »). Ces représentants permettent depuis des années à l'École de suivre l'évolution des métiers du pharmacien et le cas échéant d'adapter les programmes en conséquence.</p>

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.

2 / 2.1	Constats et analyses	8	<p><i>« Les différents débouchés professionnels offerts aux étudiants sont de nature à leur demander des compétences en langues anglaises et néerlandaises. La consolidation de la présence de l'anglais dans les UE (cours à option) envisagée par l'Ecole est une nécessité, l'apprentissage du néerlandais pourrait également être utile pour l'insertion des diplômés »</i></p> <p>Le néerlandais et l'anglais ne peuvent pas être considérés sous un même plan :</p> <p>* Le néerlandais est une nécessité dans le contexte de certains débouchés (comme pour de nombreuses professions en Belgique et surtout à Bruxelles), mais il n'est pas un apprentissage essentiel à la formation dans la diversité des sciences pharmaceutiques. L'intégration de cours de Néerlandais dans les programmes a déjà fait l'objet de réflexions en commission d'enseignement. Au vu du public très international ne disposant d'aucune base en néerlandais (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord et Afrique centrale), il apparaît d'emblée que seul un cours en option pourrait être envisagé.</p> <p>* La position de l'Ecole de Pharmacie de l'UCL est différente pour l'anglais (scientifique) qui est aujourd'hui indispensable pour appréhender de nombreuses facettes de la formation scientifique. L'apprentissage de l'anglais figure déjà au programme de baccalauréat avec deux unités d'enseignement (UE) dédiées (LANGL1854 et LANGL1855), et une présentation d'article scientifique en anglais (WFARM1370). En Master de nombreux outils (utilisation d'ouvrages de référence et de publications, supports de cours en anglais, rédaction du mémoire...) contribuent à la poursuite de l'auto-apprentissage de l'anglais scientifique. La volonté de l'Ecole est de consolider la présence de l'anglais dans les UE (par exemple dans les cours à option).</p>
3 / 3.8	Constats et analyses		<p><i>« Le comité des experts note que certains contenus pourraient être davantage abordés dans le cursus (dispositifs médicaux, logiciels utilisés en pharmacie, produits de santé naturels, aromathérapie, compléments alimentaires). »</i></p> <p>Certains contenus pourraient effectivement être abordés davantage, néanmoins certaines unités d'enseignement (UE) déjà présentes au programme permettent aux étudiants intéressés d'aborder une partie des thématiques mentionnées par les experts. Typiquement l'UE « médecines complémentaires » (WFARM2509) aborde, grâce à l'apport d'intervenants extérieurs, les notions citées par les experts. Comme repris dans la fiche de cours, l'UE en question vise à « Donner aux futurs pharmaciens les informations leur permettant de connaître les bases et principes des principales médecines alternatives (homéopathie, aromathérapie, oligothérapie,...) pour donner des conseils critiques et éclairés aux patients ayant recours à celles-ci ».</p>
3	Recommandations	1	<p><i>« Utiliser davantage les acquis d'apprentissage comme catalyseur pour poursuivre la révision de la structure et du contenu du programme lorsque des choix d'allègement ou de réorganisation du cursus sont à faire et poursuivre le renforcement des contenus en lien avec les soins pharmaceutiques et avec l'évolution de la pratique clinique à l'officine »</i></p>

			<p>Les académiques de l'École de pharmacie de l'UCL ont été pionniers dans le développement de la pharmacie clinique en Belgique francophone. Cette expertise a progressivement contribué au renforcement de la formation en soins pharmaceutiques dans les cours et au travers de séminaires interactifs. Ceux-ci rencontrent un intérêt sans précédent de la part des étudiants qui ne cessent de solliciter davantage de séances. Comme mentionné dans le rapport, les programmes de cours ont été modifiés en ce sens et des ressources ont été dégagées pour renforcer la présence de pharmaciens d'officine ainsi que d'assistants pour consolider ces formations. Ce renforcement est sans conteste l'axe de développement qui a connu les plus grandes évolutions au cours des dix dernières années à l'École de pharmacie. Ces modifications ont toutes été réalisées afin de répondre précisément aux évolutions dans le domaine de la pratique officinale et ces enjeux apparaissent dans les AA des programmes.</p>
3	Recommandations	3	<p>« <i>Continuer à chercher avec les étudiants des pistes permettant d'améliorer leur compréhension de l'information qui leur est donnée sur les objectifs et la mise en œuvre du mémoire</i> »</p> <p>Pour aider l'École, le secteur des sciences de la santé a engagé depuis septembre 2016, une conseillère pédagogique spécifiquement affectée au développement d'outils pédagogiques guidant les étudiants dans la réalisation de leur mémoire.</p>
5 / 5.2	Constats et analyses	3	<p>« <i>Le comité regrette que l'analyse SWOT soit scindée en trois analyses réalisées par des entités différentes sans concertation entre elles. Cependant, celles-ci sont pertinentes et en accord avec les constats présentés dans le reste du dossier d'autoévaluation de l'établissement.</i> »</p> <p>Dans toute formation, le regard porté par les enseignants ou par les étudiants et les assistants est évidemment différent. La réalisation de trois SWOTs distincts (Académiques, Assistants et Etudiants) répondait à une volonté du comité de pilotage de l'autoévaluation. Cette approche d'ailleurs chronophage assurait que les différentes parties puissent s'exprimer librement en respectant leur propre point de vue. Les résultats de ces SWOTs ont tous été confrontés dans la réalisation du rapport final. Tout en admettant qu'un débat aurait pu être programmé entre tous les intervenants des SWOTs, les membres de l'École responsables du rapport d'autoévaluation pensent que l'approche utilisée était optimale afin d'éviter tout biais méthodologique.</p>

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Prof. Emmanuel Hermans,
Doyen de la faculté de Pharmacie et sciences biomédicales



Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Prof Giulio G Muccioli
Président de l'École de Pharmacie

